

1. Auguste Comte (1798-1857)

De qui parle-t-on ?

Bien que n'ayant jamais mené de travaux sociologiques, Auguste Comte est considéré comme l'un des précurseurs de la sociologie ayant été l'un des inspirateurs essentiels de la discipline naissante en France. Il est l'inventeur du terme « sociologie » (qu'il préfère à « physique sociale ») fabriqué à partir du latin *socio* qui signifie société et du grec *logie* qui signifie science.

A. Comte était un personnage peu ordinaire : homme logique, rigoureux, un peu excentrique. Norbert Elias, sociologue allemand contemporain dit de lui « son style est souvent pompeux. Il avait des idées fixes, et pensait par exemple que toutes les choses essentielles étaient divisées en trois ; il avait sans doute un grain de folie » (*Qu'est-ce que la sociologie ?* éd. de l'Aube, 1991).

A. Comte a voué sa vie à l'accomplissement de son projet personnel et professionnel : la création d'une science sociale assise sur de nouveaux principes philosophiques. **Fondateur du positivisme**, il est surtout connu pour sa loi des « trois états ».

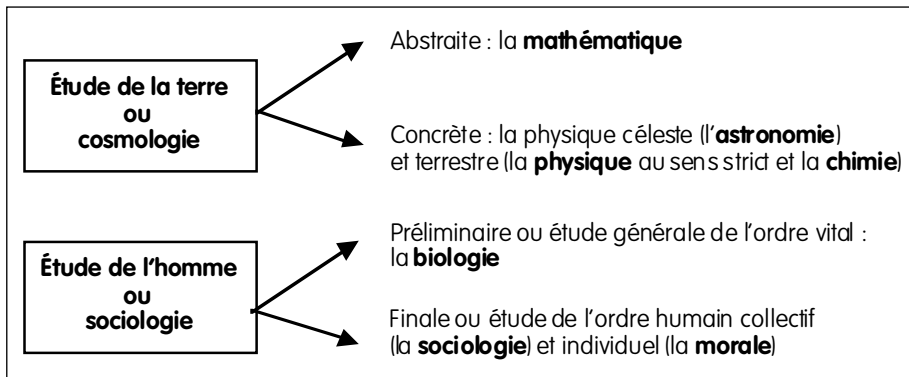
► Le précurseur d'une science sociale positive

Fondateur d'une philosophie (au sens d'approche globale des phénomènes) positive dénommée **positivisme**, Auguste Comte postule le principe selon lequel toute acquisition de connaissance doit se réaliser à partir de l'observation des faits pour en déduire *a posteriori* l'élaboration de théories. Précurseur de la méthode hypothético-inductive, A. Comte s'oppose ainsi aux défenseurs de la philosophie spéculative qui, à l'image des philosophes des Lumières, énoncent des propositions sans les avoir préalablement confrontées aux faits.

Appliquée à l'examen des phénomènes sociaux, cette philosophie « scientifique » doit permettre selon lui d'élaborer une nouvelle science sociale, la **sociologie** (qu'il qualifiait de science positive de la société), qui, avec la morale, parachève la structuration des sciences comme on peut le voir dans l'encadré page suivante.

Pour A. Comte, l'élaboration de la sociologie était une nécessité scientifique et humaine impérieuse car aucune discipline n'avait jusque-là abordé l'étude des sociétés humaines de manière scientifique. Elle devait selon lui être une **science d'observation** basée sur le modèle des sciences expérimentales qui l'ont précédée. Plus précisément, il l'imaginait divisée en deux grands champs d'investigation : la **statique sociale** avec pour objet d'étude les déterminants de l'ordre et de la cohésion sociale et la **dynamique sociale** chargée d'examiner le progrès de l'esprit humain et les lois de développement de la société humaine.

**Encadré n° I :
La classification des sciences selon A. Comte**



D'après A. Comte, « Catéchisme positiviste » (1852),
in *La science sociale*, Paris, Gallimard, 1972, p. 294

Si A. Comte n'a pas eu le temps de développer le contenu de la statique sociale, en revanche, il a consacré ses *Discours sur l'esprit positif* (1844) à la dynamique sociale en énonçant la loi de l'évolution intellectuelle de l'humanité, ou **loi des trois états**.

► La loi des trois états

Fortement inspiré par *L'esprit des lois* de Montesquieu et *Esquisse d'un tableau historique des progrès de l'esprit humain* de Condorcet, A. Comte affectait à la sociologie le soin de mettre au jour les **lois d'évolution du progrès humain**. Comme K. Marx, il croyait profondément que « les phénomènes sociaux sont soumis à un déterminisme rigoureux » (Aron, 1967, p. 96). C'est ainsi qu'il a établi une loi progressive, générale et linéaire d'évolution de l'esprit humain et de la société. Selon lui, les disciplines scientifiques comme les sociétés passent nécessairement toutes par trois états successifs dont le dernier stade, nécessaire au progrès humain, est un état définitif et stable :

- Un **état théologique ou fictif** au cours duquel « l'esprit humain se représente les phénomènes comme produits par l'action directe et continue d'agents surnaturels plus ou moins nombreux, dont l'intervention arbitraire explique toutes les anomalies apparentes de l'univers » (*Cours de philosophie positive*) : c'est ainsi que les sociétés traditionnelles et primitives se représentent le monde et instituent des règles de vie sociale en référence à des religions polythéistes ou monothéistes.
- Un **état métaphysique ou abstrait** où les agents surnaturels sont remplacés par des entités abstraites comme ça a été le cas de la société française des XVIII^e et XIX^e siècles qui, en se laïcisant, a mis en avant les valeurs de la République (la liberté, l'égalité, la fraternité), la Raison, l'Individu.
- Un **état positif ou scientifique** où l'esprit tente de trouver les lois d'évolution en s'appuyant sur le raisonnement et l'observation : c'est cette société et

cette science que A. Comte souhaite voir émerger à partir de l'application du positivisme à l'analyse des phénomènes sociaux.

Cette loi montre combien A. Comte a une **vision évolutionniste de l'histoire** qui, depuis, a suscité de fortes critiques pour son aspect normatif et linéaire.

À la fin de sa vie, dans son *Traité de sociologie*, il a consacré la sociologie comme la nouvelle « religion » (au sens de *religare* qui signifie *relier*) de l'humanité. Même s'il a identifié les conditions et les enjeux inhérents à l'invention « d'une sociologie scientifique », A. Comte n'est jamais parvenu à élever la sociologie à l'état positif, c'est-à-dire à l'état scientifique. Il aura néanmoins été l'un des premiers à avoir posé les principes généraux de constitution d'une science de la société. À cet égard, É. Durkheim a été son continuateur direct.

► Bibliographie

Aron Raymond, 1967, « Auguste Comte » dans *Les étapes de la pensée sociologique*, Gallimard, p. 77-140.

Comte Auguste, 1972, *La science sociale*, Gallimard, coll. « Idées ».

Laubier Jean, 1988, « Comte » in *Encyclopaedia Universalis*, p. 250-254.

2. Alexis de Tocqueville (1805-1859)

De qui parle-t-on ?

Après avoir fait des études de droit, Alexis de Tocqueville devient juge. Particulièrement intéressé par la conduite des affaires publiques, il entame une carrière politique comme député en 1839, puis devient conseiller général en 1842 et ministre des Affaires étrangères en 1849 du président Louis Napoléon Bonaparte avec qui il rompt après son coup d'État du 2 décembre 1851 et son sacre comme empereur sous le nom de Napoléon III.

Après un voyage d'étude de 10 mois en Amérique, il rédige un de ses principaux ouvrages, *De la démocratie en Amérique* paru en deux volumes (1835 et 1840), et beaucoup plus tard *L'Ancien Régime et la Révolution* (1856). A. de Tocqueville qui jouit à son époque d'une grande réputation en Amérique est surtout connu pour être un défenseur et un **penseur incontestable de la liberté et de la démocratie**, ce qui explique les nombreuses références à ses travaux en sociologie politique et en science politique.

Pendant longtemps, il ne connaîtra pas en France une aussi grande réputation que son contemporain A. Comte. C'est Raymond Aron qui, retraçant l'histoire de la pensée sociologique (Aron, 1967), l'a présenté comme un des précurseurs de la sociologie aux côtés notamment de A. Comte et de K. Marx.

On le retient aussi comme l'initiateur de ce qui est devenu un important outil de méthodologie sociologique : **l'enquête de terrain prolongée**.

► Un défenseur et un penseur de la démocratie

→ La démocratie, un idéal politique

Né dans une famille aristocrate qui a donc en partie subi les contrecoups de la Révolution française, Tocqueville est contemporain des révolutions de 1830 et de 1848. En dépit de son origine familiale, il est opposé à la monarchie et attaché à la démocratie, ce qui explique son refus d'adhérer au Second Empire de Napoléon III. Son intérêt actif pour les affaires politiques le conduit à étudier de près **la nature des institutions politiques**. Parti en Amérique pour étudier le système pénitentiaire, et aussi (certains disent surtout) pour s'éloigner de la France, il prend conscience que quelque chose d'atypique se dessine dans ce « nouveau monde ». Il décide alors d'étudier le système politique américain convaincu que celui-ci pourrait inspirer les nations européennes : « j'ai voulu y trouver des enseignements dont nous puissions profiter » (Tocqueville, 1986, p. 49). Considérant la démocratie américaine comme la forme la plus aboutie de la **démocratie** (mais pas l'unique : « Je suis très loin de croire qu'ils aient trouvé la seule forme de gouvernement que puisse donner la démocratie », p. 49), il pense que son examen apprendra aux Français ce qu'ils doivent espérer ou craindre d'elle. C'est dans cet esprit qu'il rédige le premier volume (1835) du livre *De*

la démocratie en Amérique avant d'examiner les institutions politiques de la France dans *L'Ancien Régime et la Révolution* (1856).

Si A. de Tocqueville défend si obstinément la démocratie, c'est qu'il la voit comme un moyen d'apporter le **bien-être au plus grand nombre**, et donc la tranquillité et la sécurité: « la majorité des citoyens y jouira d'un sort plus prospère, et le peuple s'y montrera paisible, non qu'il désespère d'être mieux, mais parce qu'il sait être bien » (Tocqueville, 1986, p. 46). Selon lui, **démocratie et égalité** sont intimement liées. En effet, dans un système démocratique idéal, les positions ne se transmettent pas héréditairement, toutes les places sont accessibles à tous, et l'égalité sociale est la règle. L'absence de barrières rigides entre les strates sociales rend la mobilité sociale possible. À terme, cette fluidité sociale engendre une **égalisation des conditions de vie**, synonyme d'amélioration pour le plus grand nombre. Et c'est d'ailleurs une réalité qu'il découvre et qui le surprend en premier lieu lorsqu'il observe le Nouveau Monde comme il le souligne dès la première phrase de *De la démocratie en Amérique*: « Parmi les objets nouveaux qui, pendant mon séjour aux États-Unis, ont attiré mon attention, aucun n'a plus vivement frappé mes regards que l'égalité des conditions ». Il en tire une règle générale que la réalité sociale n'a depuis qu'en partie confirmé.

➔ Les dangers de la démocratie

Mais A. de Tocqueville est un observateur critique des systèmes politiques, il constate que la démocratie n'est pas exempte de dangers y compris en Amérique. Visionnaire, il dénonce quatre grands dangers: l'**individualisme**, l'**anarchie**, le **despotisme démocratique** et la **dictature de la majorité**.

À partir du moment où « l'égalité place les hommes à côté les uns des autres sans lien commun qui les retienne » (*ibid.*, p. 499), des **comportements individualistes et d'indifférence** se généralisant peuvent mettre en péril la constitution d'un corps social cohérent et intégré car à « mesure que les conditions s'égalisent, il se rencontre un plus grand nombre d'individus qui, n'étant plus assez riches ni assez puissants pour exercer une grande influence sur le sort de leurs semblables, ont acquis cependant ou ont conservé assez de lumières et de biens pour pouvoir se suffire à eux-mêmes. Ceux-là ne doivent rien à personne, ils n'attendent pour ainsi dire rien de personne; ils s'habituent à se considérer toujours isolément, ils se figurent volontiers que leur destinée tout entière est entre leurs mains. » (*ibid.*, p. 497). A. de Tocqueville recommande de combattre ce repli sur soi en développant des formes associatives d'engagement civil et politique dont il a observé l'importance et la vivacité en Amérique dans divers domaines.

Lorsque les libertés des individus n'ont plus **aucune limite**, cela peut engendrer l'anarchie. C'est pour cette raison que, dans une société démocratique, l'intériorisation de règles de vie par les individus est un instrument fondamental de régulation sociale. A. de Tocqueville constate d'ailleurs que les mœurs et les habitudes soutiennent la pérennisation de la démocratie américaine.

Dans une société démocratique, le peuple est représenté par des élus qui exercent le pouvoir politique. Cette démocratie représentative peut au bout d'un certain temps transformer les individus en citoyens passifs et les placer dans une situation de **servitude**. Pour éviter cette dérive A. de Tocqueville préconise d'une part la liberté

de la presse afin de favoriser l'expression des opinions individuelles et d'autre part la multiplication des corps intermédiaires comme les associations.

Selon la formule bien connue d'A. de Tocqueville, lorsque le principe de la majorité détermine les règles de fonctionnement d'une démocratie, « **c'est de plus en plus l'opinion qui mène le monde** ». À force de s'en remettre à l'opinion publique, on finit par perdre une partie de son identité personnelle au profit de comportements et d'attitudes conformistes. Le danger est de détruire toutes les formes d'indépendance et de singularité de pensée caractéristique selon A. de Tocqueville « des hommes de grands caractères ». Le danger est alors que les minorités perdent leur autonomie, voire leurs droits et leur liberté.

En s'intéressant plus particulièrement au cas de la France dans son deuxième livre, il montre qu'elle constitue un exemple type de despotisme démocratique en raison d'une forte centralisation des institutions antérieure à la Révolution française et de la présence d'un pouvoir omnipotent faute de corps intermédiaires suffisamment nombreux. De ce point de vue, il soutient que la Révolution de 1789 n'a pas vraiment rompu avec la société antérieure.

► Un précurseur de l'approche sociologique

→ Un regard sociologique latent

A. de Tocqueville n'a jamais exprimé la volonté de porter un regard sociologique sur la société américaine. Pourtant, il faut constater la pertinence sociologique de ses observations, notamment lorsqu'il s'interroge sur la nature et la persistance de la démocratie en Amérique. Il avance trois grandes causes : des causes **contingentes** (un espace géographique vaste et vierge de toute organisation économique et politique), des causes **culturelles** (un christianisme démocratique et républicain, l'esprit de liberté, l'esprit d'association, la liberté de la presse, le pragmatisme) et des causes **institutionnelles** (la décentralisation administrative du pouvoir, l'organisation du pouvoir judiciaire, le fédéralisme). Ce faisant, il montre bien qu'il ne suffit pas de décréter la démocratie pour qu'elle fonctionne correctement, encore faut-il qu'un certain nombre de conditions, notamment culturelles, préexistent et que des institutions sociales de contrôle et de régulation encadrent le régime démocratique afin que celui-ci n'engendre pas l'injustice et la tyrannie.

Il insiste particulièrement sur la nécessité des **contre-pouvoirs** comme les libertés de la presse et d'association et du respect des croyances religieuses. Il constate que les **associations** sont partout présentes et que les Américains ont pris l'habitude de former ce genre « d'agir en commun » parce que « l'habitant des États-Unis apprend dès sa naissance qu'il faut s'appuyer sur soi-même pour lutter contre les maux et les embarras de la vie » (*ibid.*, p. 190). Il est l'un des premiers à montrer que les **corps intermédiaires** sont des facteurs essentiels de cohésion sociale dans une société marquée par des tendances individualistes.

À propos des habitudes et des mœurs, il a également pressenti que l'intériorisation de règles de vie par les individus est un élément indispensable de régulation sociale. Il retient de ses observations américaines la **force particulière des croyances reli-**

gieuses : « en même temps que la loi permet au peuple américain de tout faire, la religion l'empêche de tout concevoir et lui défend de tout oser » (*ibid.*, p. 277) ; mais il note aussi le pragmatisme et le bon sens des Américains qui, méfiants à l'égard des grandes théories, considèrent que « les véritables lumières naissent principalement de l'expérience » (*ibid.*, p. 287).

⇒ Une méthodologie riche et innovante

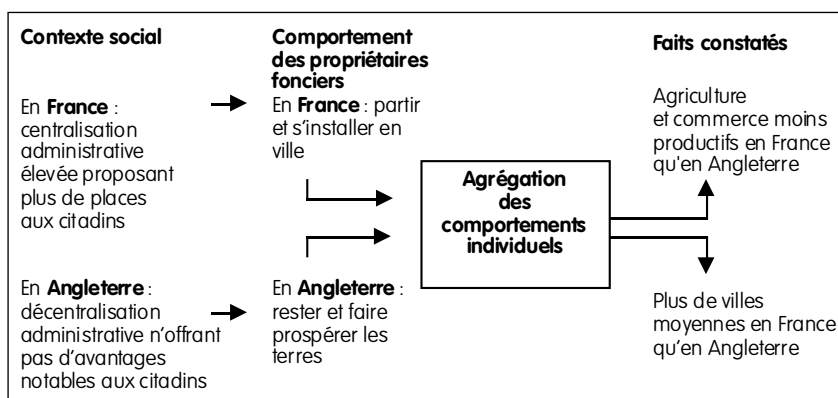
Ses réflexions sur la démocratie reposent sur une démarche qui préfigure l'apparition d'un type de méthodologie sociologique.

À la manière d'un ethnographe qui étudie l'organisation et le fonctionnement d'une société « primitive », il réalise un **travail de terrain** novateur en réalisant des **observations** et des **entretiens** tout au long de ses voyages (en Amérique, en Angleterre, en Allemagne, en France). Il utilise des grilles d'entretien systématiquement préparées, et note méticuleusement sur un cahier toutes les observations effectuées au cours de ses journées. Il complète ce travail de terrain par une étude documentaire diversifiée : analyse d'archives administratives, de règlements, de procès-verbaux...

Ses démonstrations s'appuient sur une **méthode comparative** qui consiste à étudier les ressemblances et différences entre systèmes politiques différenciés, puis à définir des « types extrêmes » (expression de Tocqueville) : l'Amérique représente un « type extrême » de société démocratique et la France, un « type extrême » de despotisme démocratique.

Enfin, on peut classer A. de Tocqueville parmi les **initiateurs d'une posture individualiste** dans le sens où il tente d'expliquer des phénomènes collectifs à partir de comportements individuels. Même s'il ne l'a pas revendiqué, il fait partie des sociologues qui cherchent à comprendre les réalités sociales en s'intéressant aux intentions et aux motivations des individus, eux-mêmes influencés dans leur choix par les contraintes et structures sociales.

Encadré n° 2 :
Un exemple de la posture individualiste de A. de Tocqueville :
La comparaison des agricultures française et anglaise



D'après *Dictionnaire de sociologie*, Hatier, coll. « Initial », 1997

La pensée de Tocqueville a une modernité qui permet de réfléchir aux problèmes contemporains comme la citoyenneté, la démocratisation des systèmes politiques, la fonction des associations ou la liberté de la presse. « Les problèmes qu'il posait, il y a cent cinquante ans, sont encore pour une large part les nôtres. Bien plus, les désillusions de l'expérience démocratique depuis 1945 ont donné à cette œuvre une actualité nouvelle : trop d'État, trop peu de liberté et de responsabilités individuelles ; qui ne partage aujourd'hui les craintes de Tocqueville ? » (Mélonio, « Introduction à la première démocratie » in *Tocqueville*, 1986, p. 9). Pas surprenant par conséquent qu'il ait souvent été cité par des sociologues contemporains comme M. Crozier, R. Boudon ou P. d'Iribarne.

► Bibliographie

Aron Raymond, 1967, « Alexis de Tocqueville » in *Les étapes de la pensée sociologique*, Gallimard, p. 223-272.

Benoît Jean-Louis, 2013, *Tocqueville*, Perrin, coll. « Tempus ».

Bourbon Raymond, 2005, *Tocqueville aujourd'hui*, Odile Jacob.

Burdeau Georges, 1988, « Tocqueville » in *Encyclopaedia Universalis*, Corpus 18, p. 250-254.

Tocqueville de Alexis, 1986, *De la démocratie en Amérique, Souvenirs, L'Ancien Régime et la Révolution*, Robert Laffont, coll. « Bouquins ».